

Les ascenseurs de façade

Lors de la construction d'appartements en immeubles, en moyenne 5 tonnes de matériaux par logement sont nécessaires aux entreprises du second œuvre (cloisons, carrelages, huisseries, installations électriques, sanitaires, outils...).

Pour les 350 logements prévus dans la première tranche du chantier du quai de la Graille à Grenoble, répartis en 8 tours d'une dizaine d'étages, le poids des produits à monter à la grue ou à la main dans les étages a été estimé à près de 1800 tonnes. Sans compter l'évacuation des déchets, environ 600 tonnes.

Fort de cette estimation, et connaissant les effets du transport manuel de charges sur les hommes, Jean-Louis Maillefer, technicien-conseil de la Carsat Rhône-Alpes, propose au CISSCT* d'utiliser des ascenseurs de chantier pour réaliser

Ascenseur de façade



les approvisionnements du second œuvre et l'évacuation des déchets.

Il est soutenu dans cette démarche par les coordonnateurs sécurité, Lydie Desetret et Pascal Coutaz-Replan, par les entreprises participant au chantier, notamment la SDER représentée par Pascal Dubeuf conducteur de travaux. Résultat : des ascenseurs de façade équiperont les 8 tours... Les ascenseurs définitifs prendront le relais lorsque les façades seront terminées. Question : qui va payer quoi ? Les maîtres d'ouvrage décident de prendre à leur charge 30% du coût de ces aménagements. Les entreprises utilisatrices (plaquistes, plombiers, carreleurs...) acquittent à l'entreprise principale, qui met à disposition l'équipement, une location de l'ordre de 700 € par mois.

Question : qu'y a-t-il à gagner ? Franck Loïodice, chargé d'opérations de Grenoble Habitat, un des maîtres d'ouvrage, part du principe que "plus de confort, c'est l'assurance d'une meilleure production dans les délais".

Pour les entreprises le gain est évident : cela évite d'utiliser la grue, souvent source de conflits entre équipes ou de monter et descendre les produits par les escaliers. Jhaïel Abdel Monoam, plaquiste, souligne "Rien



Il faut un badge et une formation spécifique pour utiliser l'ascenseur.

que pour nos outils, l'ascenseur nous évite de faire 4 voyages par jour dans les escaliers. De plus, à partir du sixième étage nous aurions été obligés de monter les plaques de cloison, 40 kilos, par les escaliers".

Pascal Dubeuf, qui a organisé l'implantation et l'utilisation de ces équipements précise : "Il a bien sûr été nécessaire de vérifier la conformité des aménagements à la R445 (voir encart), en particulier former les utilisateurs des ascenseurs, mais maintenant aucune entreprise utilisatrice ne voudrait revenir en arrière."

Jean-Louis Maillefer rappelle cependant que "Pour être encore plus efficace, ce type d'aménagement aurait dû être envisagé dès la conception du chantier. Lorsque les appareils sont installés après cette phase, il est difficile d'aménager correctement les accès aux pieds des ascenseurs."

*Collège Inter entreprise Santé Sécurité et Conditions de travail.

Recommandation R 445 :

Mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur les chantiers

Cette recommandation vise à réduire au maximum le transport manuel des charges, à améliorer les conditions d'accès des personnes dans les étages, à améliorer l'organisation et la logistique du chantier en privilégiant la mise en commun des moyens.

Elle présente des exemples de différents documents types associés à sa mise en œuvre (lot logistique, feuille d'approvisionnement, convention de mise à disposition de matériel,...)

Elle doit être prise en compte dès l'élaboration du plan général de coordination santé/ sécurité.

Elle est téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/>